



MAIRIE DE NANTOUILLET

16, Grande Rue

77230 NANTOUILLET

☎ : 01.64.36.24.06

☎ : 01.64.36.11.28

✉ : mairie.nantouillet@wanadoo.fr

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

COMMUNE DE NANTOUILLET

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 10

Date de Convocation :

08/04/2017

Date d'affichage :

08/04/2017

L'an deux mil dix-sept, le 28 avril à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Yannick URBANIAK, Maire.

Présents : Messieurs A. CUYPERS, D. MOYSAN, P. MARTIN, Y. URBANIAK, P. VIOLAS, Mesdames V. ANRACT, L. BLOUD, M. PEREIRA, S. ROUSSEAU, formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absent (s) non-excuse(s) :</u>	Madame Aude HEDOUIS.
<u>Absent(s) excusés :</u>	Monsieur Franck EMONNOT ayant donné pouvoir à Madame Valérie ANRACT

Secrétaire de séance : Monsieur David MOYSAN

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 45.

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- Ajouts :
 - 22 et 23-2017 : Signature des conventions d'honoraires 03 et 04-2016 de Terres et Toits.

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à ces ajouts.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 07 avril 2017.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

18-2017 : Approbation du Compte de Gestion 2016 :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2341-1, L2342-1 à L 2342-1, R 2342-1 à R 2342-4, D 2342-2 à D 2342-12,

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

19-2017 : Approbation du Compte Administratif 2016 :

VU le CGCT et notamment ses articles L 2341-1, L 2342-1 à L 2342-2, R 2342-1 à R 2342-4, D 2342-2 à D 2342-12,

VU la délibération n°10-2016 du 14 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de **Madame Line BLOUD**, Maire-Adjoint délégué aux finances, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	PRÉVUES	RÉALISÉES
DEPENSES	458 576.71 €	275 760.15 €
RECETTES	458 576.71 €	381 555.24 € €
RÉSULTAT DE L'ANNÉE		105 795.09 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE		225 303.58 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	PRÉVUES	RÉALISÉES
LIBELLÉS		
DEPENSES	802 099.10 €	274 179.76 €
RECETTES	802 099.10 €	148 821.39 €
RÉSULTAT DE L'ANNÉE		-125 358.37 €
DÉFICIT DE CLÔTURE		-211 164.06 €

20-2017 : Affectation du résultat :

Vu la délibération n°19-2017 approuvant le compte administratif 2016,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE ET INSCRIT une affectation de résultat comme suit :

Compte **R001** : **211 164.06 €** en section dépenses d'investissement,
 Compte **1068** : **211 164.06 €** en section recettes d'investissement,
 Compte **R002** : **14 139.52 €** en section recettes de fonctionnement,
 Comptes **021** et **023** : **85 833.96 €** virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Monsieur le Maire explique que l'année 2016 s'est terminée avec d'importants « reste à réaliser » tant en dépenses qu'en recettes d'investissement.

En effet, les travaux engagés avant la fin 2016 sont à solder sur le budget 2017 :

- Plan Local d'urbanisme : 12 493.65 €
- Automatisme volets et climatisation mairie : 22 370.40 €
- Travaux salle polyvalente (extension, Hotte, Climatisation...) : 30 344.83€
- Acquisition du corps de ferme rue de Meaux : 350 000 €
- Réfection du mur de soutènement Place du Château : 27 394.92

Ces « restes à réaliser » atteignent 442 583.80 € : ce montant sera donc à prévoir en dépenses d'investissements pour le budget 2017.

En ce qui concerne les recettes, là aussi, la Commune est en attente de recettes qui auraient dû rentrer en 2016, qui vont être comptabilisées en 2017 :

- DETR 2015 et 2016 – Murs place du château et vidéoprotection : 100 002.94 €
- Réserve parlementaire 2015-2016 et Fonds d'Équipements Rural – Murs Place du Château, Garde-Corps Place du Château et Climatisation dans les locaux communaux : 35 519 €
- Emprunt acquisition corps de ferme rue de Meaux : 350 000 €.

Ces recettes représentent 485 521.94 € et sont à prévoir en recettes d'investissement au budget 2017.

21-2017 : Approbation du Budget Primitif 2017 :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	365 883.56 €	365 883.56 €
Investissement	824 512.46 €	824 512.46 €
Total	1 190 396.02 €	1 190 396.02 €

Monsieur le Maire remercie les membres présents pour l'adoption de ce budget primitif 2017, dont l'élaboration s'est révélée difficile. En effet, les dotations de l'état sont passées de 20 840 € en 2016 à 13 809 € en 2017.

Les dotations de la Communauté de Communes sont préservées pour un total de 165 000 €.

Les taxes communales représentent une recette d'environ 88 000 €.

Il a fallu palier les importantes dépenses d'investissement lancées en 2016 :

- Acquisition de la ferme rue de Meaux,
- Solde de la vidéoprotection,

- Solde de la réfection du mur de soutènement de la Place du Château,
- Climatisation des locaux communaux,
- Solde extension salle polyvalente,
- Poursuite des études relatives au Plan Local d'Urbanisme...

Mais aussi financer les études pour l'élaboration d'un contrat rural dans le cadre de la construction du futur atelier communal et du bilan sanitaire de l'église.

C'est la raison pour laquelle il a été décidé de restreindre au maximum les frais de fonctionnement sur l'année 2017 afin de dégager une capacité d'auto-financement permettant de financer les investissements.

22-2017 : Signature de la convention 03-2016 du 20 mars 2017 avec l'Agence Terres & Toits :

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de construction d'un atelier communal, il convient de désigner un coordonnateur SPS, un contrôleur technique et un géotechnicien.

Afin de lancer la consultation pour désigner ces derniers, il convient de délibérer sur la convention d'honoraires n°03-2016 du 20 mars 2017 de l'agence Terres et Toits d'un montant de 5 670 € HT (Organisation et suivi de la procédure de désignation d'un coordonnateur SPS, d'un contrôleur technique et d'un géotechnicien).

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires n°03-2016 du 20/03/2017 suscitée.

23-2017 : Signature de la convention 04-2016 du 20 mars 2017 avec l'Agence Terres & Toits :

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de construction d'un atelier communal, il convient de confier l'organisation et le suivi des études de maîtrise d'œuvre au Cabinet Terres et Toit,

Monsieur le Maire présente la convention d'honoraire n°04-2016 du 13/04/2017 d'un montant de 5880 € HT.

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires n°04-2016 du 13/04/2017 suscitée.

Questions diverses :

Contrat rural dans le cadre de la Construction du futur atelier municipal :

Monsieur Arnaud CUYERS demande pendant combien d'année, l'architecte en charge du dossier est apte à nous proposer des projets inclus dans le cadre de ce contrat rural ? **Monsieur le Maire** pense se rappeler qu'il s'agit d'une période de trois années, mais il va demander confirmation auprès de l'agence Terres & Toits.

Au sujet du futur atelier municipal, Monsieur le Maire souligne que suite au relevé de terrain réalisé par le géomètre, il s'avère que les pluviales d'une parcelle voisine s'écoulent sur le terrain communal. Il conviendra de remédier à cela. Par ailleurs, ce relevé de terrain a permis de déterminer les propriétaires de chaque mur de clôture présents sur la parcelle.

Vidéoprotection :

Madame Murielle PEREIRA demande si la vidéoprotection est opérationnelle. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative et signale que cette dernière a permis de déposer plainte pour plusieurs dépôts sauvages constatés sur la commune.

Acquisition de la ferme rue de Meaux :

Monsieur le Maire informe qu'il est toujours dans l'attente d'un retour du vendeur qui devait revenir vers lui lorsque les diagnostics auront été réalisés.

Outre les diagnostic, **Monsieur le Maire** aimerait savoir si les bâtiments sont vides.

Monsieur David MOYSAN et **Madame Murielle PEREIRA** demandent ce qu'il est prévu de faire sur cet ancien corps de ferme.

Monsieur le Maire rappelle alors le projet de sécurisation de la sortie de l'Église par le biais d'un aménagement d'une Place. Ces réalisations seront financées par la vente de 5 ou 6 terrains constructibles sur cette même parcelle.

Élections Présidentielles et Législatives 2017

Monsieur le Maire rappelle les prochaines échéances électorales :

- Le 07 mai 2017 : Second Tour des Élections Présidentielles
- Les 11 et 18 juin 2017 : Élections Législatives.

Il remercie les membres du Conseil Municipal inscrits pour tenir le bureau de vote.

Contrôles de Police :

Au cours d'un rendez-vous avec **Madame la Commissaire**, **Monsieur le Maire** a demandé à ce que les contrôles de police soient renforcés au niveau de la rue de Thieux mais aussi dans le Parc de la Nourrie.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 54.